

Demande d'interruption de séance du groupe RPR - UDF - DL

Mme WEINMAN : Monsieur le Maire, je voudrais pour la deuxième fois vous demander une suspension de séance.

M. LE MAIRE : De combien ?

Mme WEINMAN : 10 minutes.

M. LE MAIRE : La suspension que vous demandez vous est accordée pour 10 minutes.

La séance est suspendue.

...

Reprise de la séance.

Mme WEINMAN : Monsieur le Maire, très respectueusement, autant j'ai admis votre ton de débateur qui est celui d'un maire qui anime une assemblée, autant je vous demande de bien vouloir nous préciser pour quelle raison vous avez choisi de signifier de façon aussi rude à Pascal BONNET que vous refuseriez de lui parler le restant de la soirée, compte tenu du fait qu'il est élu au même titre que nous tous ici et qu'il a besoin aussi de réponses à certaines questions.

M. LE MAIRE : Au moment opportun, je dirai ce que je pense et de M. BONNET et des élus de l'opposition que vous êtes, je le dirai lorsque j'en aurai l'occasion. Pour l'instant, ce n'est pas à l'ordre du jour. Nous examinons les points relatifs aux garanties d'emprunts. Je ne garantis rien du tout de Pascal BONNET dans cette assemblée et de l'opposition puisqu'il semblait que vous étiez un peu agités par je ne sais quoi.

Mme WEINMAN : Ce qui nous agite, Monsieur le Maire, c'est votre refus de répondre à un élu, c'est tout.

M. LE MAIRE : Je n'ai pas de raison à donner à Pascal BONNET sur le fait que je n'ai pas à lui répondre ce soir ! Lorsque devant le Tribunal Administratif on raconte ce qu'il a raconté, lorsqu'on a sous les yeux le résultat de vos réflexions, de vos opérations, de vos actions qui risquent de nous coûter cher, je dis que le Maire n'a pas du tout à tenir compte de cet élu dans la soirée. Il peut parler, il aura la parole, il racontera tout ce qu'il veut comme d'habitude mais personnellement je ne m'adresserai pas ce soir à Pascal BONNET. Vous voulez les raisons, en voilà une partie et je vous donnerai la suite tout à l'heure.

Mme WEINMAN : Monsieur le Maire, si vous mettez ce sujet sur le tapis, je vous signale quand même que les retards dans le chantier que vous citez ne sont pas apportés par les actions quelles qu'elles soient... (réactions).

M. LE MAIRE : Mais pardi ! Qu'est-ce que vous racontez ?

Mme WEINMAN : Les travaux ne sont pas finis et que je sache il y a encore des fouilles et la justice a parlé quand même. Ce n'est pas de la faute des associations ou même de la nôtre si vous avez été épinglé pour une erreur, c'est tout. C'est de votre faute à vous !

M. LE MAIRE : On y reviendra quand vous voudrez. Quand ce sont des questions de forme aussi bêtes que celles qui nous sont fournies pour la prise d'une décision qui nous retarde de six mois, d'un an ou plus, qui risque de nous faire passer sous le nez des subventions européennes, je dis qu'il faut faire attention avant de signer et d'assigner au Tribunal la Ville de Besançon pour une délibération qu'elle a prise un certain mois d'août 1998. Vous savez de quoi je parle, alors je n'insiste pas là-dessus.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, je suis tout à fait étonné du ton que prend cette discussion.

M. LE MAIRE : Vous me connaissez mal !

M. JACQUEMIN : Je suis tout à fait étonné que vous preniez si mal une décision du Tribunal Administratif. Je rappellerai tout de même ici, Monsieur le Maire, que vous vous êtes fait épingler de très nombreuses fois, vous avez plus ou moins escamoté la discussion au dernier Conseil Municipal sur les manquements aux procédures d'appel d'offres que rapporte abondamment le compte rendu de la Chambre Régionale des Comptes.

M. LE MAIRE : Qu'est-ce que vous racontez là ?

M. JACQUEMIN : Oui, parfaitement ! Je ne comprends pas que la décision du Tribunal Administratif fasse ici l'objet de commentaires et qu'en vertu de cette décision votre colère se reporte sur l'un de nous. Je n'admets pas du tout et le groupe non plus de passer ce Conseil sous cette intimidation qui est la vôtre auprès de Pascal BONNET. Je demande à mes collègues de quitter la salle.

M. LE MAIRE : Alors je n'aurai pas l'occasion de vous répondre, Monsieur JACQUEMIN pour dire qu'être épinglée par des tribunaux, ça n'a pas été souvent le cas pour la Ville de Besançon depuis 22 ans. Vous pourriez regarder dans d'autres directions avant de dire ce que vous venez de dire et si ici nous sommes épinglés, c'est parce que les membres de l'opposition que vous êtes ont saisi le Tribunal Administratif sur des questions de forme simplement et de forme vraiment peu agréable à dire et c'est simplement la raison de ce refus du Tribunal. Mais nous sommes quand même tenus ici de répondre à l'opposition sur la déposition qui a été faite et notamment par Pascal BONNET qui a parlé d'un passage en force. Comme si ici on passait en force ! On est 44 sur 55, on n'a pas besoin de passer en force, il suffit de faire lever le doigt, c'est tout.

M. JACQUEMIN : Ce ne sont pas des raisons pour tenir les propos que vous avez tenus à l'égard de Pascal BONNET. Ici on est libre des propos que nous tenons.

M. LE MAIRE : Moi je suis libre de répondre à Pascal BONNET ou pas. Vous expliquerez tout cela à la population dans quelque temps et vous aurez vraiment bonne mine !

M. FOUSSERET : Combien de temps et combien de millions allez-vous faire perdre à Besançon ?

M. LE MAIRE : Nous continuons la séance en l'absence de l'opposition, c'est bien dommage car j'aime bien qu'il y ait une opposition.